



PEDIAPA

ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES

Du 07 novembre 2023 au 29 mai 2024,
21 séances, les mercredis après-midi en période scolaire.

Enseignants en Activités Physiques Adaptées :
Jérémy SELLIER - 06 78 49 04 88
Manon WIMART-ROUSSEAU - 06 85 34 72 73

apa@airpartenairesante.fr
A.I.R. Partenaire Santé - 8 rue de la Haye Mariaise 14000 CAEN

21€
soit 1€ la séance

PEDIAPA

Du 07 novembre 2023 au 29 mai 2024

Activités Physiques Adaptées (APA) pour les enfants atteints de maladies chroniques

C'est quoi ?

Le programme PEDIAPA est proposé sur prescription médicale aux enfants de 9 à 17 ans, atteints de maladies chroniques et ne pratiquant pas d'activités physiques. Créé en 2019 par le service de pédiatrie du CHU de Caen et A.I.R. Partenaire Santé (association prestataire de santé à domicile), PEDIAPA bénéficie d'une subvention par l'Agence Régionale de Santé Normandie.

Information

1,5 à 4 millions d'enfants sont atteints d'une maladie chronique en France. Chez les 5-17ans, il est recommandé d'être actif une heure par jour mais 4 enfants sur 5 n'atteignent pas ces recommandations. En effet l'activité physique est essentielle pour le développement et la santé de l'enfant : renforce la confiance et l'estime de soi, améliore le sommeil, préserve la santé mentale, augmente la capital osseux, améliore la condition physique, influe positivement sur les compétences sociales, etc.

Pourquoi ?

L'objectif de PEDIAPA est d'accompagner les enfants vers un mode de vie actif en leur faisant découvrir différentes activités, toujours dans la recherche de plaisir afin de renforcer leur adhésion et de les encourager à poursuivre une activité physique à long terme.

Une participation de 21€ sera demandée aux familles, soit 1€ par séance, à régler avant le 22 novembre 2023.



Comment s'inscrire ?

Inscription par le pédiatre ou le médecin généraliste :

Contactez-nous par téléphone ou par mail pour obtenir la fiche d'inscription. Cette fiche est à nous retourner par mail, courrier ou fax, avec les coordonnées et les données médicales de l'enfant. Les familles seront appelées à posteriori pour confirmer leur participation à PEDIAPA.

Quelles activités ?

Du 15 novembre 2023 au 22 mai 2024, 21 séances d'activités physiques adaptées les mercredis après-midi en période scolaire.

Activités physiques adaptées et variées, inspirées de différentes pratiques : fitness, sports de raquette, sports collectifs... Les séances sont assurées par des enseignants en APA, elles ont lieu à A.I.R. Partenaire Santé, en extérieur ou dans un club partenaire dans l'agglomération caennaise.

Évaluation

Dans le service de pédiatrie du CHU de Caen.

Ces rendez-vous comprennent une consultation médicale par une médecin pédiatre, une impédancétrie par une diététicienne, un questionnaire de qualité de vie par une psychologue et des tests de condition physique par des enseignants en APA.

- Pré-programme le mercredi 8 novembre 2023
- Post-programme le mercredi 29 mai 2024

Réunion d'information à A.I.R. Partenaire Santé le mardi 7 novembre 2023 à 18h :

Présentation de PEDIAPA, questionnaires et moment d'échange pour répondre aux questions.

Retrouvez plus d'informations sur :

www.airpartenairesante.fr/prestations/activites-physiques-adaptees/

